

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

20-DCM-DGS-058

L'AN DEUX MILLE VINGT & LE 10 JUILLET à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DES DELEGUES AU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRC).**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER – Chantal JOVER – Thomas MICHEL - Marine DESIDERI – Cédrick GINER – Stéphanie ASCIONE - Jacques PAGANELLI – Emilie ROY – Isabelle ROGER – Eric GALIANO - Serge VENNET – Bernard PEZERY – Marina BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Laetitia ISTACE-DAVID – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME.

POUVOIRS : Graziella PIRAS à Eric GALIANO ; Jean-Marc ILLICH à Jean-François PANES ; Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS ; Martine CLOPIN à Valérie RIALLAND, Bérénice BONNAL à Cécile CRISTOL GOMEZ.

ABSENTS : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

DEBUT DE SEANCE : 14h00

Monsieur Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Le SIRC fournit les repas de la crèche, du centre aéré et pour les personnes inscrites au portage de repas auprès du CCAS.

Le conseil d'administration du syndicat intercommunal de restauration collective est composé de membres délégués élus dans chacune des trois communes membres (La Valette du Var, La Garde, Le Pradet).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'élire trois délégués (2 titulaires et 1 suppléant) pour siéger au Conseil d'Administration du syndicat, étant précisé que cette élection s'effectuera au scrutin secret, sauf si l'Assemblée en décide autrement à l'unanimité (dans ce cas l'élection aura lieu à mains levées).

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

2 délégués titulaires : Cécile CRISTOL GOMEZ, Stéphanie ASCIONE.

1 déléguée suppléante : Emilie ROY

➤ Avec l'accord de l'assemblée, le vote a lieu à main levée.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

Sont désignés délégués au Syndicat Intercommunal de Restauration Collective :

Délégués titulaires :

- Cécile CRISTOL GOMEZ
- Stéphanie ASCIONE

Déléguée suppléante :

- Emilie ROY

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire,
Monsieur Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.